

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 46 / 2011-2016

**REQUALIFICATION CENTRE-BOURG
- PINTE COMMUNALE -
RENOVATION, DEMOLITION ANCIENNE
GRANDE SALLE ET CREATION RAMPE
PROVISOIRE PARKING**

**Date retenue pour la commission d'étude :
Mardi 8 octobre 2013 à 19h30
Bâtiment administratif de Chisaz, salle n°1**

20 septembre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Vision d'ensemble

L'avenir du centre historique du village est, depuis quelques années, un sujet de réflexions pour la Municipalité. Le Plan directeur localisé « Village-Centre » a tracé les grands principes d'aménagement en laissant ouvertes beaucoup de questions qui doivent trouver leurs réponses lors de l'établissement des différents Plans partiels d'aménagement (PPA) aujourd'hui plutôt appelés Plans de quartiers (PQ). La Place Freddy Girardet et les bâtiments adjacents, parmi lesquels la pinte communale (ancien bâtiment Delisle) constituent le cœur historique de Crissier. Force est de constater que ce secteur n'offre pas l'image que l'on peut souhaiter comme centre d'un village respectueux de héritage mais qui se veut aussi dynamique. Au quotidien, notre place du village n'est pas le lieu convivial de rencontres et d'échanges qu'il devrait être. C'est pourquoi, pour prendre le terme consacré, la Municipalité souhaite requalifier cet espace tout en redynamisant l'activité de la pinte communale.

Le présent préavis ne se limite ainsi pas à proposer une rénovation de notre pinte, mais vise à entamer un processus de requalification pour l'ensemble du secteur, comprenant la création d'une rampe d'accès provisoire au futur parking souterrain du collège de la Romanellaz, la démolition de l'ancienne grande salle et la couverture de la rampe d'accès. Dans une étape ou des étapes ultérieures, il s'agira de construire le parking communal souterrain, de rendre définitive la rampe d'accès (aux deux parkings) et de construire une salle polyvalente sur la rampe d'accès et de réhabiliter le bâtiment adjacent à la pinte, acquis par la commune en 2011. Le processus de requalification du cœur du village serait alors bouclé.

La construction du collège de la Romanellaz répond à un besoin de planification scolaire et n'est, en principe pas directement liée aux objectifs décrits ci-dessus. Cependant, comme l'accès au futur parking scolaire souterrain est prévu à partir de l'emplacement de l'ancienne grande salle (rue d'Yverdon), il y a complémentarité entre les deux futurs chantiers. La démolition de l'ancienne grande salle est souhaitable pour les deux projets. De plus, la conduite simultanée des deux projets permet de diminuer la durée des nuisances inévitables pour le voisinage.

2. Situation légale des parcelles concernées

Le futur collège sera construit sur la parcelle N° 863 dont le statut est légalisé depuis 1^{er} octobre 1993. Un permis de construire peut donc être délivré. En revanche, les travaux de rénovation de la pinte et de construction du parking communal ainsi que de la nouvelle salle polyvalente attenante, sur la rampe d'accès, ont conditionné par l'adoption préalable du Plan partiel d'affectation Centre-Bourg 3.8 (CB 3.8). Il sera soumis à l'approbation du Conseil communal d'ici fin 2014. S'il est accepté, nous pourrions alors planifier et réaliser la totalité des travaux décrits dans le présent préavis.

3. Besoins et objectifs

Immeuble édifié en 1878, surélevé d'un étage en 1960, le bâtiment de la Pinte a subi sa dernière rénovation en 1978-1979, l'aménagement intérieur de même que les cuisines datent de cette époque. Depuis 35 ans aucune transformation lourde n'a été entreprise.

Le bâtiment de la Pinte compte encore 5 logements qui datent de la même époque, où ni les salles de bains ni les cuisines n'ont été rénovées.

Contigüe au bâtiment de la pinte, l'ancienne grande salle, qui date de 1910, est un bâtiment obsolète qui n'a pas de valeur historique. Ce bâtiment est dans un état de délabrement notoire, il est encore utilisé par les écoles du centre du village en tant que salle de rythmique ou de gymnastique, par des sociétés locales, et de temps à autre pour une manifestation.

En 2011, la Commune a acquis les parcelles 878 et 880 qui sont adjacentes au bâtiment de la pinte. Ces parcelles permettent d'intervenir sur un périmètre plus grand que le bâtiment de la pinte et de maîtriser le foncier. De plus, ces parcelles permettent d'aménager le bâtiment de la pinte avec par exemple des accès différents et de compléter le futur programme de la pinte.

Crissier doit continuer de disposer d'une pinte villageoise en face de notre célèbre restaurant, avec un établissement accessible à chacun, pour favoriser une vie animée au cœur du village. La rénovation dans les appartements de ce bâtiment, les installations techniques, ainsi que dans les cuisines de la Pinte sont devenues indispensables pour répondre aux normes actuelles.

Depuis longtemps un manque de places de parc pour les commerces et les services (médecins) est patent au centre de notre village. Pour avoir des commerces qui fonctionnent, il est important de disposer des infrastructures de parking de courte durée, mais aussi de longue durée.

On peut encore relever que le centre du village est bien irrigué par les transports publics, puisque les lignes TL 18 et 32 s'arrêtent à proximité du centre.

En parallèle à ce nouveau projet, nous souhaitons créer un nouveau parking public/privé souterrain pour le village, dont les sous-sols seront en liaison avec le nouveau collège de la Romanellaz. Ce parking servira pour les restaurants du centre et les commerces ainsi que pour les futures habitations qui doivent encore être construites. Tout cela certainement sous la forme d'un partenariat public privé (PPP) ou d'une structure de parking indépendante, dont les formes sont encore à définir.

La création du parking n'est pas incluse dans le présent préavis et aura un préavis ad hoc. Nous ne traiterons ici que de la création de la rampe provisoire d'accès au parking du collège pour laquelle nous devons démolir l'ancienne grande salle attenante à la Pinte communale. La construction du parking est directement liée au plan partiel d'affectation 3.8 (PPA) en cours d'élaboration.

Dans le cadre du plan directeur localisé (PDL) « Village-Centre », l'élaboration du plan partiel d'affectation 3.8 (PPA) comporte plusieurs enjeux importants pour la commune. C'est pourquoi la Municipalité souhaite se donner les moyens de piloter ce projet de PPA et préserver les intérêts de la collectivité. Les objectifs municipaux peuvent se résumer comme suit :

- Structurer et réorganiser fonctionnellement ce secteur selon les orientations du PDL, notamment par rapport au futur centre scolaire agrandi de la Romanellaz.
- Améliorer les conditions d'accès pour l'ensemble du secteur concerné.
- Ajouter un nouvel élément au réseau de cheminement pour piétons dans ce secteur centre.
- Créer un ensemble de places de parc, en surface et souterraines, privées et publiques, pour améliorer les conditions de stationnement au centre du village.
- Requalifier la pinte communale et ses environs immédiats pour conserver à terme une auberge et une place de village conviviales, favorisant les rencontres et les manifestations festives.
- Rentabiliser au mieux le patrimoine financier communal.

4. Descriptif du projet

Rénovation de la Pinte :

Après analyses de nos mandataires spécialisés ainsi que par le service du Patrimoine Communal il s'avère nécessaire de prévoir une rénovation complète du bâtiment. Il est nécessaire d'intervenir tant au niveau des installations techniques, que des boiseries, fenêtres, volets, des façades, des éléments sécuritaires. L'ensemble du bâtiment du sous-sol aux combles doit être rénové.

Le descriptif ci-après résume, par éléments du bâti, les travaux à entreprendre.

Façades :

- Réfection des surfaces après la démolition de l'ancienne grande salle.
- Réfection ponctuelle du crépi et peinture sur l'ensemble.
- Réfection des encadrements de fenêtres et des chainages d'angle.
- Remplacement des fenêtres et portes pour amélioration thermique, y compris isolation des embrasures et contrecœurs à faible épaisseur.
- Peinture des volets

Toitures :

- Mise en place d'une isolation sous toiture
- Ajout de velux pour atteindre un ratio adéquat entre surfaces habitables et surfaces de vitrage.
- Abaissement des contrecœurs de deux lucarnes (amélioration vue-lumière et harmonisation de l'extérieur)
- Démolition du passage entre les combles et l'ancienne grande salle et réfection de la charpente sur cette partie.
- Remplacement des berceaux et larmiers.
- Remplacement de la ferblanterie.
- Suppression de divers sorties (ex : ancien poêle)

Sous-sols :

- Blanchissage des murs-parois
- Remplacement de la porte du local chauffage par une porte EI30
- Evacuation des équipements de la buanderie actuelle (voir chapitre des combles)

Rez-de-chaussée - Pinte :

- Remplacement complet des sanitaires de la Pinte, y compris création aux normes d'un WC pour personnes à mobilité réduite.
- Remplacement complet des revêtements de sols-murs-plafonds, y compris mise en place d'un plafond acoustique dans la salle à manger
- Remplacement du sas d'entrée, reporté à l'extérieur afin de gagner de la place et signalant une intervention contemporaine dans un bâtiment historique

1^{er} et 2^{ème} étage :

- Création d'une seule gaine technique rassemblant tous les fluides nécessaires à des appartements contemporains.
- Les salles de bains seront refaites complètement avec nouveau carrelage au sol et au mur, nouveaux appareils comprenant WC, lavabo et grande douche tous liés à la nouvelle gaine.
- Les cuisines seront également refaites dans leur ensemble : démolition de la cloison entre la cuisine et le couloir, nouveau meuble de cuisine adossé à la nouvelle gaine. Ces deux modifications changeant significativement la perception de l'entrée en réduisant l'effet couloir et y apportant de la lumière naturelle.
- Les chambres ne seront que rafraichies. En effet, les parquets massifs étant en bon état, un simple ponçage et imprégnation suffit à leur donner une seconde jeunesse. Un nouveau papier de type variovlies sera appliqué aux murs et peint.

Combles :

L'étage des combles est celui qui, par son utilisation des espaces et par sa matérialité, sera amené à être le plus retravaillé.

- L'un des deux galetas sera transformé en buanderie, incluant cette dernière dans la partie habitation du bâtiment. Le second deviendra habitable, offrant une pièce de plus à l'appartement de cet étage.
- L'appartement est n'a pas de chape dans sa partie sud (zone des chambres et séjour). Cet état crée des nuisances sonores dans les étages inférieurs. Afin d'y remédier, la mise en place d'une chape sèche est prévue.
- Les revêtements de sols actuels sont des plus éclectiques allant du plancher brut aux moquettes. En reprenant ce qui est fait dans les étages inférieurs, les sols seront harmonisés : parquets pour les chambres et le séjour et du carrelage pour les autres espaces.

Technique et physique du bâtiment:

- Les vides entre étages sont généreux. Dans les parties centrales des appartements (entrée, cuisine et salles de bains), des faux-plafond sont projetés afin d'y installer une

ventilation double-flux pour les cuisines et salles de bains.

- Afin d'éviter la condensation dans les zones à risque, il est prévu d'isoler les murs de façade des salles de bains.
- La chaudière serait remplacée par un modèle à gaz. Souvent exigée dans ce cas, la pose de panneaux solaires destinés au préchauffage de l'eau chaude sanitaire est également prévue.

Sécurité :

Afin de répondre aux exigences de l'AEAI, il a notamment été prévu de créer ou remplacer certains éléments tels que :

- Faux-plafonds coupe-feux EI60
- Portes palières coupe-feux EI30
- Gaines EI60

N'ayant pu effectuer tous les sondages nécessaires, il est estimé que la cloison séparant les appartements devrait être suffisante pour assurer le compartimentage. Dans le cas où elle ne serait pas suffisamment résistante, un doublage en placo-plâtre serait envisagé. Un montant de réserve est donc prévu pour cette problématique.

Aménagements extérieurs :

- Démolition de la terrasse actuelle pour ouvrir et agrandir l'espace terrasse au niveau du revêtement actuel alentour.
- Divers travaux de retouche des revêtements de sol sont prévus, notamment après la démolition de la terrasse.
- Divers petits équipements comme banc, lampadaires, etc.
- Aménagements végétaux.

Démolition de l'ancienne grande salle et création de la rampe provisoire du parking :

Comme spécifié dans le chapitre précédent, il a été choisi, après étude et réflexion du groupe de travail pour le secteur Pinte Romanellaz, que l'accès au futur parking public, scolaire et privé, soit localisé à l'emplacement actuel de l'ancienne grande salle à la rue d'Yverdon.

Ce choix s'imposait afin de pas surcharger des chemins tels que celui de la Romanellaz ou encore celui des Oches du mur. Cet emplacement stratégique permet surtout de ne pas encombrer la rue d'Yverdon.

Pour la création de cette rampe d'accès, nous devons démolir l'ancienne grande salle. La rampe provisoire, utile au chantier du collège de la Romanellaz, permettra lors de l'étape de seconde œuvre d'accéder directement au sous-sol sans passer les chemins de la Romanellaz et des Oches du mur.

En fin de chantier du collège l'accès définitif couvert sera réalisé afin que les aménagements en surface sur la parcelle du collège puissent être achevés et pour créer l'accès aux parcelles au sud de la parcelle du collège.

Cette rampe sera la rampe définitive par laquelle nous donnerons accès à terme au parking public et privé en plus de celui du collège.

Elle sera dimensionnée statiquement pour recevoir au dessus une nouvelle construction dont l'usage et l'utilité reste à définir.

En résumé, les phases de cette démolition et création de la rampe provisoire du parking implique les étapes suivantes :

- Démolition de l'ancienne salle communale
- Mise en place d'une enceinte de fouille ancrée, assurant la tenue des terrains et immeubles au nord, avec raccord sur la fouille prévue pour le terrassement du futur collège
- Terrassement de la rampe provisoire et de la planie partielle pour le futur parking
- Infrastructure et revêtement provisoire de l'ensemble des surfaces (propreté véhicules sortants et déblaiement neige)
- Démolition du revêtement provisoire et construction de la rampe définitive couverte.

5. Estimatif des coûts

L'estimatif des coûts a été réalisé sur la base de devis rentrés par le biais de nos mandataires spécialisés et est présenté selon la structures des Codes des Frais de Construction (CFC).

Coûts pour la rénovation de la Pinte communale :

CFC 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES **Fr. 207'600.- TTC**

Les montants décomptés dans ce chapitre concernant, les démolitions diverses, déblaiement, tous travaux préparatoires nécessaires ainsi que les honoraires liés.

CFC 2 : BATIMENT **Fr. 2'297'700.- TTC**

CFC 211 Travaux de maçonnerie	Fr.	158'800.-
CFC 214 Construction en bois	Fr.	21'600.-
CFC 216 Ouvrages en pierre naturelle et en pierre artificielle	Fr.	270'000.-
CFC 221 Fenêtres, portes extérieures	Fr.	129'600.-
CFC 222 Ferblanterie	Fr.	97'200.-
CFC 224 Couverture	Fr.	243'000.-
CFC 227 Traitement des surfaces extérieures	Fr.	38'900.-
CFC 228 Fermetures extérieures, protection contre le soleil	Fr.	6'500.-
CFC 230 Installations électriques	Fr.	59'400.-
CFC 242 Production de chaleur	Fr.	64'800.-
CFC 243 Distribution de chaleur	Fr.	48'600.-
CFC 244 Installation de ventilation	Fr.	43'200.-
CFC 247 Installations spéciales (panneaux solaires)	Fr.	27'000.-
CFC 249 Divers	Fr.	16'200.-
CFC 251 Appareils sanitaires	Fr.	64'800.-
CFC 258 Agencement de cuisine	Fr.	64'800.-
CFC 271 Platerie	Fr.	27'000.-
CFC 273 Menuiserie	Fr.	47'500.-
CFC 277 Cloisons en éléments	Fr.	5'400.-
CFC 281 Revêtements de sols	Fr.	86'400.-
CFC 282 Revêtements de parois	Fr.	32'400.-
CFC 283 Faux-plafonds	Fr.	108'000.-

CFC 285 Traitement des surfaces intérieures	Fr.	162'000.-
CFC 291 Honoraires architectes	Fr.	372'000.-
CFC 294 Honoraires CVSE	Fr.	102'600.-

CFC 3 : Equipement d'exploitation (Pinte) Fr. 603'900.- TTC

CFC 313 Construction métallique	Fr.	97'200.-
CFC 332 Installations à courant fort	Fr.	37'800.-
CFC 344 Installation de ventilation	Fr.	75'600.-
CFC 346 Installation de réfrigération	Fr.	100'000.-
CFC 358 Agencement de cuisine	Fr.	140'400.-
CFC 361 Ascenseurs et monte-charge	Fr.	21'600.-
CFC 379 Divers aménagements intérieurs (bar)	Fr.	43'200.-
CFC 391 Honoraires architectes	Fr.	88'100.-

CFC 4 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS Fr. 181'700.- TTC

CFC 414 Gros œuvre	Fr.	108'000.-
CFC 423 Jardins, équipements et engins	Fr.	16'200.-
CFC 429 Jardins, divers	Fr.	5'400.-
CFC 443 Installations électriques	Fr.	21'600.-
CFC 491 Honoraires architectes	Fr.	30'500.-

CFC 5 : FRAIS SECONDAIRES et compte d'attente Fr. 538'700.- TTC

CFC 511 Autorisation, gabarits (taxes)	Fr.	3'000.-
CFC 512 Taxe de raccordement	Fr.	54'000.-
CFC 524 Reproduction, maquettes, documents	Fr.	21'600.-
CFC 531 Assurances pour travaux en cours	Fr.	40'500.-
CFC 583 Réserves pour imprévus	Fr.	270'000.-
CFC 589 Divers désamiantage	Fr.	124'200.-
CFC 599 Divers honoraires	Fr.	25'400.-

TOTAL TTC CFC 1 à CFC5 rénovation de la Pinte Fr. 3'829'600.- TTC

Coûts pour la démolition de l'ancienne grande salle et création d'une rampe provisoire :

CFC 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES Fr. 585'000.- TTC

Les montants décomptés dans ce chapitre concernent, les démolitions de l'ancienne salle communal, la création de la rampe provisoire, modification des installations enterrées de gaz et électriques, honoraires et frais divers.

CFC 2 : BATIMENT Fr. 365'000.- TTC

Les montants décomptés dans ce chapitre concernent, la démolition rampe provisoire et constructions rampe définitive pour l'accès au collège y compris frais divers.

TOTAL TTC CFC 1 à CFC2 démolition et création rampe Fr. 950'000.- TTC

Récapitulation :

- Total rénovation de la Pinte communale Fr. 3'829'600.- TTC
- Total démolition et création rampe Fr. 950'000.- TTC

- Total préavis 46/2011-2016 Fr. 4'779'600.- TTC**
- Total préavis 46/2011-2016 arrondi à voter Fr. 4'780'000.- TTC**

6. Frais de fonctionnements annuels

Conciergerie	Fr. 2'000.-
Produits	Fr. 1'000.-
Eau, électricité, gaz	Fr. 6'000.-
Entretien du bâtiment	Fr. 10'000.-
Montant total des charges diverses d'immeuble	Fr. 19'000.-
 <i>Revenu de location avant travaux</i>	 <i>Fr. 89'250.-</i>
<i>Revenu de location après travaux</i>	<i>Fr. 111'600.-</i>

Investissement

Rénovation de la Pinte et rampe d'accès	Fr. 4'780'000.--
Amortissement 2015 (1/2 année)	Fr. 120'000.--
Amortissement 2016 et suivants (sur 20 ans)	Fr. 239'000.--

Budget prévisionnel de fonctionnement 2015

Frais de fonctionnement (1/2)	Fr. 9'500.--
Amortissement (1/2)	Fr. 120'000.--
Revenu de location (1/2)	Fr - 55'800.--
Charges 2015	Fr. 73'700.--

Budget prévisionnel de fonctionnement 2016 et années suivantes

Frais de fonctionnement	Fr. 19'000.--
Amortissement	Fr. 239'000.--
Revenu de location	Fr - 111'600.--
Charges 2016 et années suivantes	Fr. 146'400.--

7. Plan financier des investissements 2013

Plan des investissements 2013-2017			
Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 3'000'000.--			
Total des investissements prévus de 2013 à 2017			Fr. 48'745'000.00
Divers préavis déjà votés			Fr. 1'826'000.00
8/2011-16	Rénovation des places de jeux	Fr. 350'000.00	
18/2011-16	Eclairage public - Patrimoine administratif Crédit-cadre 2013-2016	Fr. 483'000.00	
20/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule Nissan King Cab (1993)	Fr. 43'700.00	
22/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Nord - Patrimonium	Fr. 345'000.00	
23/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - Crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire	Fr. 450'000.00	
24/2011-16	Gare de Renens - Crédit d'ouvrage du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines	Fr. 486'375.00	
25/2011-16	Les Uttins - Crédit d'étude relatif à l'établissement du plan de quartier	Fr. 415'000.00	
26/2011-16	Ley Outre, secteurs 8, 9 et 10 - Crédit d'étude pour la réalisation de tests	Fr. 266'760.00	
27/2011-16	Salle de spectacles de Chisaz - Divers travaux	Fr. 343'000.00	
28/2011-16	Abribus de la rue du Centre - Remplacement	Fr. 78'000.00	
29/2011-16	Bâtiments scolaires - divers travaux	Fr. 477'500.00	
30/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Sud	Fr. 419'000.00	
31/2011-16	Pont "Migros" - remplacement du joint de dilatation	Fr. 100'000.00	
33/2011-16	Secteur Voirie - remplacement de la balayeuse MFH 2500 (2002)	Fr. 185'000.00	
Préavis en cours au 23.9.2013			
39/2011-16	Crédit d'étude relative à l'élaboration d'une vision communale d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation	Fr. 120'000.00	
40/2011-16	Bâtiment administratif de Chisaz - réaménagement divers locaux et divers travaux	Fr. 300'000.00	
41/2011-16	Batiments de voirie - divers travaux	Fr. 150'000.00	
42/2011-16	Mise en place d'installations de vidéo protection	Fr. 220'000.00	
43/2011-16	Doublement des surfaces d'accueil petite enfance	Fr. 585'000.00	
45/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - crédit de construction	Fr. 13'600'000.00	
46/2011-16	Pinte communale et parking - crédit de construction	Fr. 4'780'000.00	
47/2011-16	Acquisition et installation de trois panneaux lumineux graphique et mise en place d'un service d'information communal	Fr. 90'000.00	Fr. 24'287'335.00
Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017			Fr. 31'753'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017			Fr. 9'121'335.00
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité			Fr. 4'780'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissement	Ces investissements seront amortis sur une durée de 20 ans, soit Fr. 120'000.-- en 2015 et Fr. 239'000.-- depuis l'année 2016.		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 6 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

8. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 46/2011-2016 du 20 septembre 2013
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **Fr 4'780'000.--**, selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer: Monsieur Stéphane Rezso, Municipal